



Mise en disponibilité d.office

Par **Pref**, le **01/02/2019** à **14:16**

Bonjour

En CLD 3ans de fin 2010 a fin 2013 pour depression aigüe j.ai repris mon poste en prefecture de 2013 a dec 2017 soit 4 ans mais avec de nombreux arrêts de travail.

Fin 2017 depression reactionnelle suite a l.ambiance du service et pression hierarchique. La prefecture m.a laissée en congé ordinaire un an jusqu.au 4 decembre 2018 et m.ont signalé en fin d.année que je devais faire une demande en urgence de CLD.une 1ere expertise qui a duré 5mns a été invalidée a ma demande et le comité médical a sursis a statuer en attente d.une nouvelle expertise.malheureusement la prefecture m.a mise en disponibilité d.office pour 3mois sans attendre la deuxieme expertise.pour epuisement droit a congés maladie ordinaires.

1ere question . Est ce légal ?

La deuxieme expertise vient d.avoir lieu et le comité a refuser la demande de CLD (je n.ai pas épuiser mes droits il reste encore 2ans CLD a demi traitement)

Le 1er expert avait conclu que vu mon âge 59 ans en juillet 2019 et le peu qu.il a bien voulu ecouter il ne voyait pas de reprise possible mais que cela relevait de congés ordinaires...or je n.en ai plus ! C.est incoherent....et d.apres premiers renseignements obtenus officieusement il semblerait que le deuxieme expert ait suivi.....ainsi le comité a refuser le Cld et me place en dispo d.office pour 3mois comme prévu par la préfecture

Je précise que malgré mon état a mon retour des 3ans CLD la premiere fois j.ai été placée en service securité civile ou la pression est énorme et que je n.arrive pas a leur faire entendre que ç.est trop lourd pour moi sans compter les abus et surcroit de travail. Tout ceci me parait très anormal. Au secours

Je ne sais plus quoi faire

Merci de votre aide